



STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE À FRANCE TRAVAIL

## Catégorie 5 CEN – Situation à fin du deuxième trimestre 2024

EN AUGMENTATION DE  
6,1% DEPUIS UN AN :

# PLUS DE 48 000

CRÉATEURS  
D'ENTREPRISES  
INSCRITS À FRANCE  
TRAVAIL EN ÎLE-DE-  
FRANCE AU T2 2024

### En Île-de-France, le nombre de créateurs d'entreprise continue d'augmenter au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024

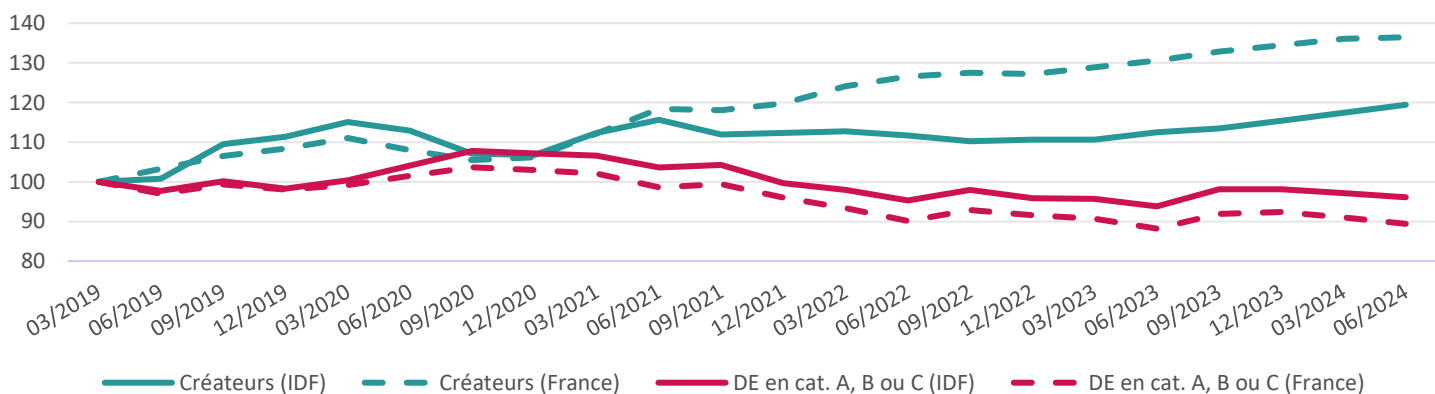
A France Travail, le nombre de créateurs d'entreprise dans la demande d'emploi en fin de mois poursuit son augmentation au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024. En moyenne au deuxième trimestre, France Travail dénombre en région Île-de-France **48 078 personnes inscrites en création d'entreprise** (catégorie 5 CEN – cat5 CEN), dont plus de **7 200 nouvelles inscriptions dans la catégorie**.

En juin 2024, le volume de créateurs d'entreprise inscrits à France Travail augmente plus rapidement en Île-de-France qu'au national avec +6,2% de personnes inscrites en catégorie 5 création d'entreprise contre +4,5% au national.

A fin mars 2024, les créateurs d'entreprise représentent en moyenne **4,5% des inscrits en Île-de-France**. Selon les territoires, cette part et son évolution sur les dernières années varient.

De plus le **profil des créateurs d'entreprise** inscrits à France Travail diffère des demandeurs d'emploi tenus à la recherche d'emploi (catégorie A, B ou C) : on retrouve une proportion de femmes moins importante, des personnes avec un niveau de formation et de qualification plus élevé, et moins de publics RSA, BOE et QPV.

RSA = revenu de solidarité active, BOE = bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, QPV = quartier prioritaire de la ville, DE = demandeurs d'emploi



Source : données brutes, STMT, mars 2019 à juin 2024

Lecture : On observe, sur la période, une augmentation générale du nombre d'inscrits en tant que créateurs d'entreprise en Île-de-France comme en France entière. À fin mars 2022, le nombre de créateurs d'entreprise dans la demande d'emploi fin de mois (DEFM) a augmenté de 13% par rapport à fin mars 2019 en Île-de-France contre une hausse de 24% en France entière.

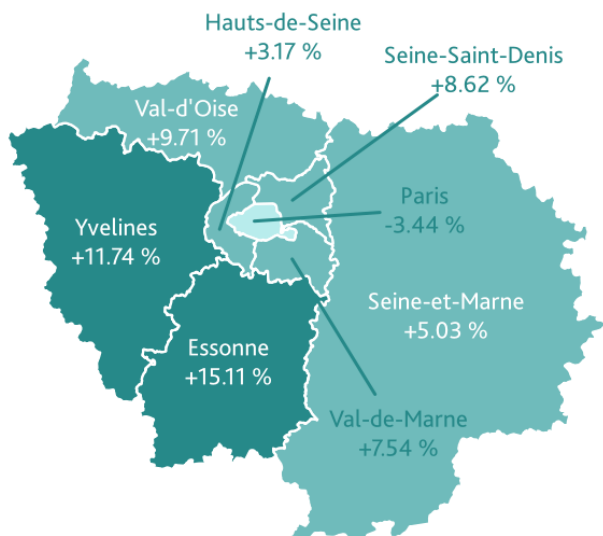
# DES TENDANCES ET VOLUMES DIFFÉRENTS SELON LES TERRITOIRES

## I. VOLUME ET ÉVOLUTION

### 4,5% DES PERSONNES INSCRITES À FRANCE TRAVAIL, INSCRITES EN CRÉATION D'ENTREPRISE

- Sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, en Île-de-France, en moyenne 4,5% des personnes inscrites à France Travail en fin de mois sont inscrites comme créateurs et créatrices d'entreprises. Cela représente 48 078 personnes en moyenne sur cette période dans la DEFM, soit une augmentation de 6,1% par rapport à la même période en 2023.
- Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C dans la DEFM totale sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 atteint 956 261 en moyenne. Il est en légère augmentation (1,7%) par rapport à la même période en 2023.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATEURS D'ENTREPRISE PAR DÉPARTEMENT



On observe des évolutions du nombre de créateurs d'entreprises (en cat5 CEN) variables selon les départements.

Paris reste le seul département de la région pour lequel le nombre de créateurs d'entreprise inscrits auprès de France Travail est en diminution avec -3,44% sur un an (-3,94% sur un an au T1 2024).

Les départements de l'Essonne et des Yvelines se démarquent également par une augmentation de plus de 10% du nombre de créateurs d'entreprise sur un an.

Ce trimestre, la forte augmentation dans le département de l'Essonne semble s'expliquer par un décalage temporel dans les inscriptions en catégorie 5 création d'entreprise au deuxième trimestre 2023.

L'augmentation moyenne de la demande d'emploi totale dans la région est de 1,9%.

Sources : France Travail, données brutes STMT, T2 2024

Lecture : Le nombre moyen de créateurs d'entreprise parmi les personnes inscrites à France Travail a augmenté de 7,54% dans le département du Val-De-Marne par rapport à la même période en 2023.

### VOLUME ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATEURS D'ENTREPRISE ET DE LA DEMANDE D'EMPLOI EN CAT. A, B OU C

	Nb moyen de personnes inscrites comme créatrices d'entreprises sur le T2-2024			Nb moyen de personnes inscrites en demande d'emploi en cat. A, B ou C sur le T2-2024	
	Volume	Evol.	Part des inscrits	Volume	Evol.
Paris	8 346	-3,44%	4,04%	186 030	0,88%
Seine-et-Marne	5 699	5,03%	4,84%	103 274	2,54%
Yvelines	5 969	11,74%	5,33%	98 299	2,76%
Essonne	5 817	15,11%	5,77%	87 102	0,92%
Hauts-de-Seine	7 604	3,17%	5,91%	112 734	3,44%
Seine-Saint-Denis	4 274	8,62%	2,35%	166 178	1,39%
Val-de-Marne	5 019	7,54%	4,25%	104 954	1,85%
Val-d'Oise	5 350	9,71%	4,81%	97 690	0,08%
Île-de-France	48 078	6,10%	4,47%	956 261	1,66%

L'évolution du nombre de créateurs d'entreprise est très différente de l'évolution de la demande d'emploi en catégorie A, B ou C. Globalement en 2024 (excepté le département de Paris) le nombre d'inscrits en tant que créateurs d'entreprise augmente plus rapidement que le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C.

En Île-de-France, la part que représente les créateurs d'entreprise dans la demande d'emploi varie entre 2,35% de la demande d'emploi de fin de mois (DEFM) pour le département de la Seine-Saint-Denis et 5,91% de la DEFM dans le département des Hauts-de-Seine.

Sources : France Travail, données brutes STMT, T2 2024

Lecture : Dans le département des Yvelines, en moyenne 5 969 créateurs d'entreprise étaient inscrits à France Travail en fin de mois, sur le deuxième trimestre 2024. Soit 5,33% des inscrits du département et soit une hausse de 11,74% par rapport à la même période en 2023. A titre de comparaison, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégorie A, B ou C a augmenté de 2,76% dans le département sur la même période.

# UN PROFIL DIFFÉRENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIE A, B OU C

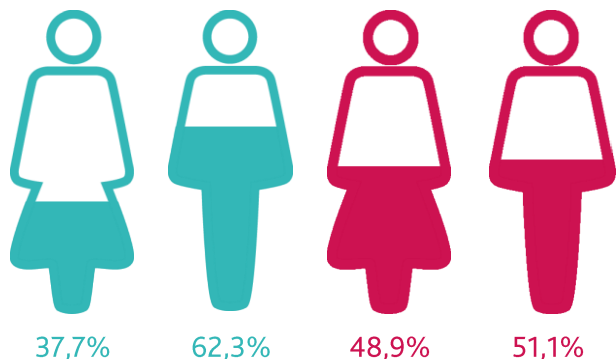
## II. CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES EN ÎLE-DE-FRANCE

### DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Source : France Travail, données brutes, STMT, T2 2024

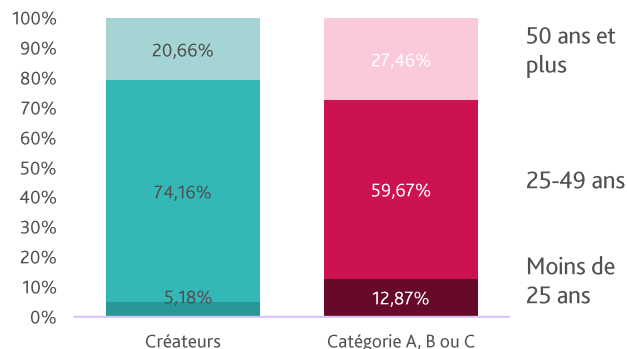
■ Créateurs d'entreprise (catégorie 5 CEN)  
■ Demandeurs d'emploi en catégorie A,B ou C

#### RÉPARTITION PAR SEXE



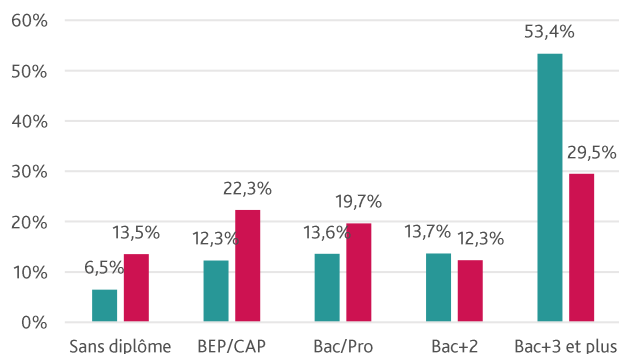
Lecture : Les femmes représentent en moyenne 37,7% des créateurs d'entreprise inscrits à France Travail. Respectivement, les hommes représentent en moyenne 62,3%. Chez les personnes inscrites en catégorie A, B ou C, les femmes représentent en moyenne 48,9%.

#### RÉPARTITION PAR ÂGE



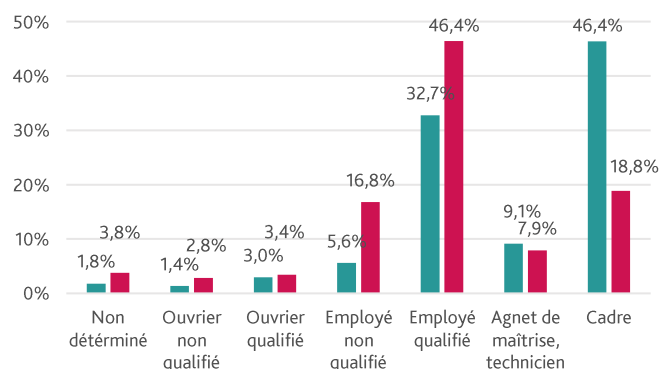
Lecture : La majorité des créateurs d'entreprise (74,2% en moyenne) ont entre 25 et 49 ans.

#### RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION



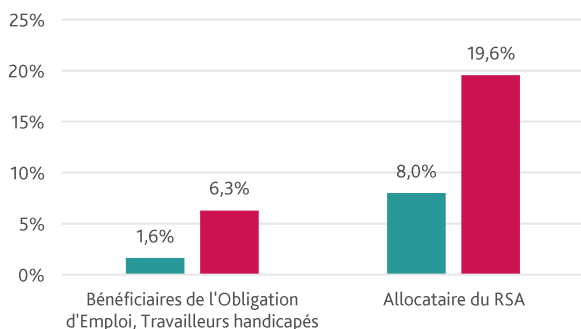
Lecture : En moyenne, 53,4% des créateurs d'entreprise ont un niveau d'études équivalent ou supérieur à un BAC+3. Cette part est de 29,5% pour les personnes inscrites à France Travail en catégorie A, B ou C.

#### RÉPARTITION PAR QUALIFICATION



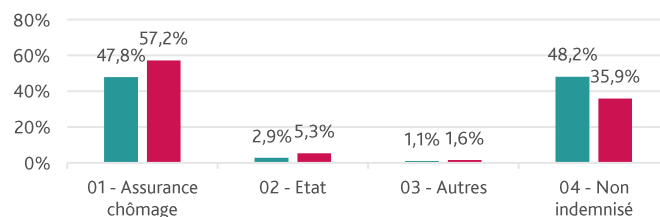
Lecture : 5,6% en moyenne des créateurs d'entreprise ont un niveau de qualification équivalent à « employé non qualifié ». Pour les demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, 16,8% en moyenne ont ce niveau de qualification.

#### PROPORTION DE BOE ET ARSA



Lecture : La part de bénéficiaire du RSA est plus faibles chez les créateurs d'entreprise que chez les demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C : 8,0% contre 19,6% en moyenne sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

#### TYPE D'INDEMNISATION



\*Autres : ARE-CG, AREF-CG, RFF, RFPE, ATA-G1

Lecture : Parmi les créateurs d'entreprise, 47,8% en moyenne sont indemnisés au titre de l'assurance chômage au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024. Pour les demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C la part moyenne indemnisée au titre de l'assurance chômage est de 57,2%.

Les demandeurs non-indemnisés peuvent, parmi les créateurs d'entreprise, avoir perçu une partie de leur capital indemnisation sous forme de l'Aide à la reprise ou création d'entreprise (ARCE).

Note : données brutes, sans recul. Consulter la note indemnisation pour des données corrigées.

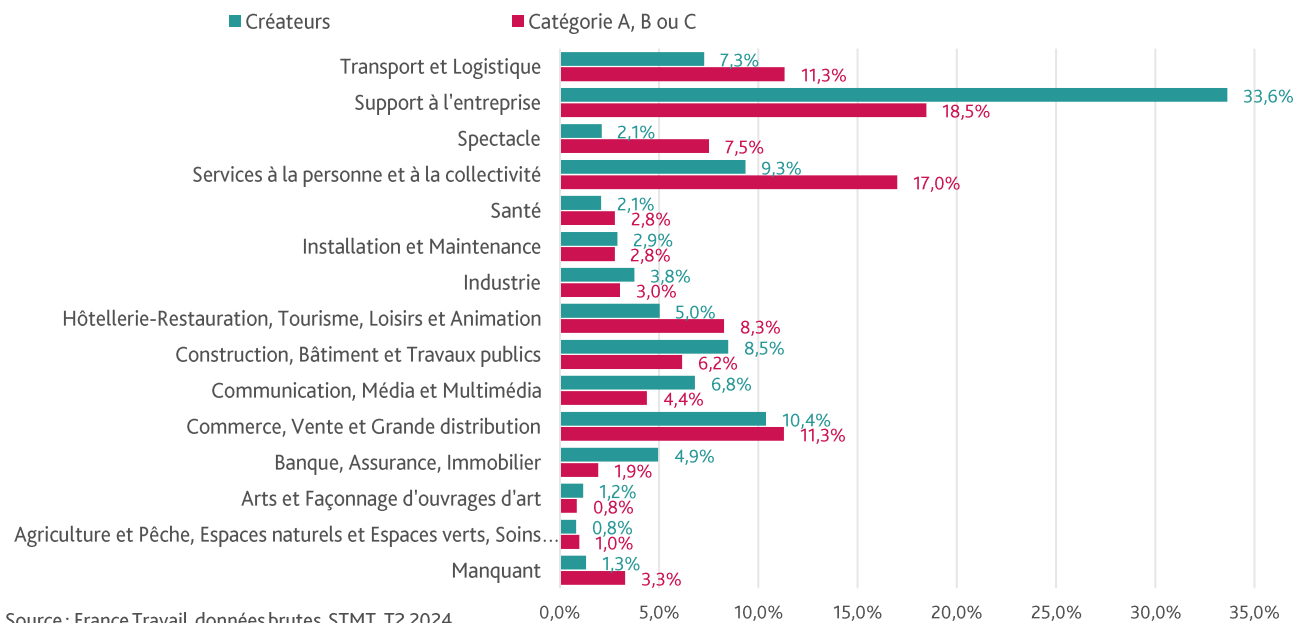
## TOP 5 DES ROME D'INSCRIPTION (ROME)

	Ensemble des personnes inscrites comme créatrices d'entreprises sur le T2-2024	Ensemble des personnes inscrites en catégories A, B ou C sur le T2-2024
TOP 5 (ROME)	<b>M1805</b> Études Et Développement Informatique	<b>N1103</b> Magasinage Et Préparation De Commandes
	<b>M1806</b> Conseil Et Maîtrise D'Ouvrage En Systèmes D'Information	<b>K2204</b> Nettoyage De Locaux
	<b>M1707</b> Stratégie Commerciale	<b>K1303</b> Assistance Auprès D'Enfants
	<b>M1402</b> Conseil En Organisation Et Management D'Entreprise	<b>D1214</b> Vente En Habillement Et Accessoires De La Personne
	<b>N4102</b> Conduite De Transport De Particuliers	<b>N4105</b> Conduite Et Livraison Par Tournées Sur Courte Distance

Source : France Travail, données brutes, STMT, T2 2024

Lecture : Le métier d'inscription qui concentre le plus de demandeurs d'emploi ayant créé leur entreprise est « Etudes et développement informatique », pour les personnes inscrites en catégorie A, B ou C il s'agit de « Magasinage et préparation de Commandes ».

## RÉPARTITION PAR FAMILLE DE MÉTIERS D'INSCRIPTION (ROME)

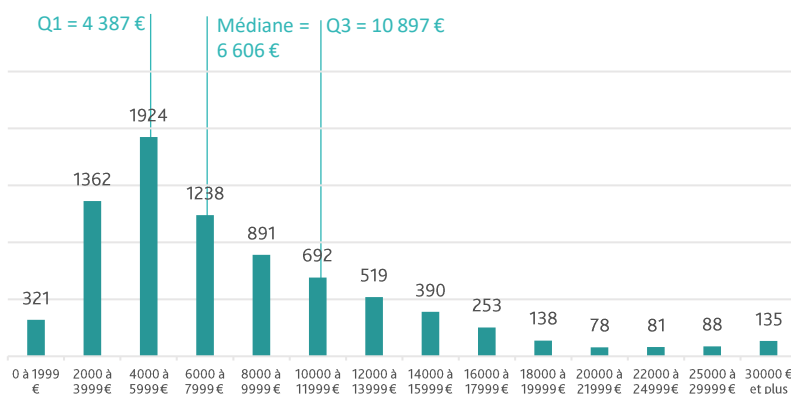


Source : France Travail, données brutes, STMT, T2 2024

Lecture : 10,4% des individus inscrits à France Travail comme créateurs d'entreprise travaillent ou souhaitent travailler dans le commerce. Cette part représente 11,3% pour les personnes inscrites en catégorie A, B ou C.

## III. BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE À LA REPRISE OU CRÉATION D'ENTREPRISE (ARCE)

### DISTRIBUTION DES MONTANTS D'ARCE



Source : France Travail, bénéficiaires de l'ARCE entre juillet 2023 et juin 2024

Lecture : 25% perçoivent moins de 4 387 euros (quartile 1 à 4 387). 50% perçoivent moins de 6 606 euros (médiane à 6 606). 75% perçoivent moins de 10 897 euros (quartile 3 à 10 897). 390 des versements de l'ARCE versés entre avril 2023 et mars 2024 sont d'un montant compris entre 14 000 et 16 000 euros.

### 15,2% DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES INSCRITES COMME CRÉATRICES D'ENTREPRISE DURANT LE 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2024 ONT PERÇU AU MOINS UN VERSEMENT D'ARCE DURANT LES 12 MOIS PRÉCÉDENTS

Parmi les 53 489 personnes inscrites comme créatrices d'entreprise au moins une fois sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, 8 110 ont perçu au moins un versement de l'ARCE sur les 12 mois précédents.

Entre juillet 2023 et juin 2024, les montants d'ARCE perçus (par versement) étaient inférieurs à 6 606 euros pour la moitié des individus inscrits comme créateurs d'entreprise durant le 2<sup>ème</sup> trimestre et ayant perçu au moins un versement sur cette période.

# DÉFINITIONS

## ACTIVITÉ NON SALARIÉE

Il s'agit d'une activité non salariée exercée à titre individuel ou en société (micro-entrepreneur, travailleur indépendant, artisan, commerçant, profession libérale, conjoint du chef d'entreprise, artiste auteur, dirigeant de société, etc.)

## CRÉATEURS D'ENTREPRISE

On considère ici uniquement les demandeurs d'emploi en **catégorie 5 création d'entreprise** (cat. 5 CEN), ce qui ne rassemble pas l'entièreté des personnes déclarant une activité non salariée. Si l'activité est antérieure à l'inscription à France Travail (activité conservée) ou que l'individu appartient au régime de l'intermittence, un individu ne sera pas inscrit dans cette catégorie malgré son activité non salariée.

A France Travail, un créateur d'entreprise a le choix entre continuer à percevoir ses indemnités chômage (maintien de l'ARE) durant le temps de lancement de son entreprise ou percevoir une aide à la reprise et création d'entreprise (ARCE).

## AIDE À LA REPRISE ET CRÉATION D'ENTREPRISE (ARCE)

L'aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE) est une aide financière destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprise en France qui optent pour un capital versé en deux fois au lieu du maintien partiel de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Le montant de l'aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE) est égal à 60% d'un capital total correspondant au reliquat des droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) restant.

L'aide donne lieu à deux versements égaux :

Le premier paiement intervient à la date à laquelle l'intéressé réunit l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide, après expiration, le cas échéant des différés d'indemnisation prévus à l'ouverture ou à la reprise des droits aux allocations ;

Le second paiement intervient 6 mois après la date du premier paiement, sous réserve que l'intéressé le demande et exerce toujours l'activité au titre de laquelle l'aide a été accordée.

## GLOSSAIRE

- **Catégorie 5** : catégorie administrative caractérisant les personnes inscrites à France Travail lorsqu'elles sont pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi donc non immédiatement disponibles. Les personnes en catégorie 5 CEN sont les personnes non immédiatement disponibles car elles travaillent au développement de l'entreprise qu'elles ont créée.
- **Catégorie A,B ou C** : catégories statistiques caractérisant les personnes inscrites à France Travail et tenues des actes positifs de recherche d'emploi. Ces personnes peuvent être sans emploi (catégorie A) ou en activité réduite (catégorie B si moins de 78 heures mensuelles, catégorie C autrement)
- **BOE** : bénéficiaires de l'obligation d'emploi. L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (**OETH**) est un dispositif qui incite les employeurs privés et publics, de 20 salariés et plus, à embaucher des travailleurs handicapés, à hauteur de 6% du total de leurs salariés.
- **QPV** : Quartier Prioritaire de la Ville.
- **ROME** : Nomenclature de métiers
- **RSA** : Revenu de Solidarité Active.



## EN SAVOIR PLUS

### PUBLICATION INSEE

Becquet Claudie et Richet Damien, « Les créateurs d'entreprise en 2022 », n°2007, juillet 2024

### PUBLICATION FRANCE TRAVAIL

De Visme Nicolas et Prokovas Nicolas, « Créer son entreprise pendant une période de chômage : quand les demandeurs d'emploi créent leur propre emploi », *Eclairage et synthèses*, n°24, septembre 2016

Directeur de la publication  
Nadine CRINIER

Directeur de la rédaction  
Céline SAUTEREAU

Réalisation  
Service Etudes, Statistiques et Analyses  
Emma FAURE

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Direction Régionale France Travail,  
3 rue Galilée,  
93884 Noisy-Le-Grand Cedex

[WWW.FRANCETRAVAIL.ORG](http://WWW.FRANCETRAVAIL.ORG)



SEPTEMBRE 2024 #02 - 5